

ASSEMBLÉE NATIONALE4 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-CF839

présenté par

M. Viala

ARTICLE 27

Supprimer les alinéas 46 à 53.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article 27 comporte plusieurs mesures qui mettent en péril les structures départementales du réseau des chambres d'agriculture. En effet, il prévoit une baisse de 15% de la TATFNB, la régionalisation de l'impôt et un plafonnement à 70% du retour aux départements. Ce sont autant de mesures qui risquent d'affaiblir les chambres d'agriculture dans nos départements. Sans dialogue avec les acteurs locaux, la diminution de ressources entraînera inéluctablement une baisse des moyens pour chambres d'assumer leurs missions au plus proche du terrain. La mise en place de ces mesures serait, très certainement, un nouveau coup porté aux agriculteurs qui font déjà face à de nombreuses difficultés.